



Berne, 12 novembre 2015

Destinataires :

les partis politiques,
les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne,
les organisations faîtières de l'économie,
les milieux intéressés.

**Rapport du Conseil fédéral sur la politique de sécurité de la Suisse :
ouverture de la procédure de consultation**

Madame, Monsieur,

Le 11 novembre 2015, le Conseil fédéral a chargé le DDPS de mener une procédure de consultation relative au projet de rapport du Conseil fédéral sur la politique de sécurité de la Suisse auprès des cantons, des partis politiques, des associations faîtières suisses des communes, des villes et des régions de montagne, des organisations faîtières suisses de l'économie et des milieux intéressés. Cette procédure prendra fin le **4 mars 2016**.

Ledit rapport fixe les grandes lignes politiques du Conseil fédéral en matière de sécurité nationale pour ces prochaines années. Le Conseil fédéral publie régulièrement des rapports sur ce sujet ; le dernier remonte à 2010.

Depuis 2010, les menaces auxquelles la Suisse est confrontée ont, pour une part, fortement évolué, à tel point que le Conseil fédéral a jugé indiqué d'élaborer un nouveau document de référence en matière de politique de sécurité. A l'instar du RAPOLSEC 2010, celui-ci a été établi dans le cadre d'un groupe de travail disposant d'une large assise. Tous les départements et la Chancellerie fédérale ainsi que les cantons ont pris d'emblée part aux travaux, en y associant des représentants de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police et de la Conférence des commandants des polices cantonales ainsi que de la Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers et de la Conférence des responsables cantonaux des affaires militaires, de la protection de la population et de la protection civile.

La première partie du rapport est consacrée à une analyse approfondie des tendances générales en matière de politique de sécurité ainsi que des menaces et des dangers pesant sur la Suisse. Cette présentation est volontairement plus détaillée que ce n'est par exemple le cas dans le dernier rapport car le Conseil fédéral est d'avis que certains aspects de la situation de la Suisse en regard des menaces ont fortement évolué depuis 2010. Cela vaut en particulier pour les relations entre l'Occident et la Russie qui se sont durablement détériorées suite à la crise en Ukraine, mais aussi pour le renforcement de la menace exercée par le terrorisme



islamique ou l'ampleur croissante prise par les activités illégales et les abus commis dans le cyberspace.

Les organisations et conventions qui ont un impact sur la politique de sécurité de la Suisse font également partie intégrante de la présentation de la situation. Outre une brève description de ces organisations (OSCE, OTAN, UE, etc.) et de contrats importants (p. ex. dans le domaine du désarmement), ce chapitre présente des possibilités de renforcer la coopération de la Suisse sur le plan de la politique de sécurité. Il apporte aussi plus de précisions que les autres car il permet aussi de répondre à un postulat de la Commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats.

L'orientation de la stratégie de la Suisse au niveau de la politique de sécurité fait suite à l'analyse de la situation. La stratégie s'articule autour de trois termes-clés : indépendance, coopération et engagement. Les divers dangers et menaces qui en découlent sont expliqués. De même, des indications sont fournies quant aux types et à la combinaison de stratégies partielles à appliquer nécessairement dans certaines circonstances pour pratiquer une politique de sécurité efficace. Concrètement, le texte révèle où la Suisse met l'accent sur l'indépendance, la coopération et l'engagement, et pourquoi et selon quelle combinaison.

Dans le chapitre consacré aux différents instruments de la politique de sécurité, une approche différente de celle adoptée jusqu'ici a été choisie. Au lieu de décrire les tâches et structures des instruments les uns après les autres, des explications sont fournies sur les moyens préventifs concrets utilisés par ces instruments ainsi que sur les outils permettant de réagir et de redresser la situation face aux divers dangers et menaces. Cette représentation offre l'avantage d'établir à nouveau un lien direct (comme pour la stratégie) avec les dangers et menaces ainsi que la possibilité de décrire le plus concrètement et le plus précisément possible les tâches des instruments et comment elle pondère ces aspects.

Le dernier chapitre du rapport est consacré au processus adopté par la Confédération et les cantons pour gérer les questions de politique de sécurité, ainsi qu'à leur collaboration avec le Réseau national de sécurité (RNS). Il y est fait référence à l'évaluation du RNS, de même qu'au premier exercice réalisé par ce dernier qui a permis de tirer des conclusions importantes pour la gestion des crises au niveau national.

Les documents concernant la consultation sont publiés à l'adresse <https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.

Nous nous efforçons d'assurer leur accessibilité dans le respect de la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand ; RS 151.3). Nous vous prions donc d'adresser vos prises de position, dans la mesure du possible, par voie électronique (une version pdf. et une version Word) avant la fin de la procédure de consultation à :

patrick.gansner@gs-vbs.admin.ch.



(Adresse : Secrétariat général du DDPS, Politique de sécurité, Schwanengasse 2, 3003 Berne)

MM. Christian Catrina (058 464 53 42) et Patrick Gansner (058 464 40 38) se tiennent à votre disposition pour toute question ou tout renseignement supplémentaire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Ueli Maurer
Conseiller fédéral